Accusé certifié exécutoire

D 270324-16

Réception par le préfet : 03/04/2024 Affichage: 03/04/2024

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mars 2024

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

LACOMBE Annick MERLE Emmanuelle MORAND Alexis CHEVILLARD Jean Luc **BLANC Jean Luc BRUNET Myriam BURTIN Béatrice JANODY Patrice** CHANEL Serge LAUPRETRE Patrick JACQUEMET Rodolphe VINIERE Michel VEUILLET Philippe **BONHOURE** Paola **BILLOUD Jean-Louis** MOREAU DE SAINT MARTIN Claire MARION Isabelle THERMET Laure SCHUBERT Anja MERLE Sandra BURDY Meryl

JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE Catherine PERDRIX Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET Joséphine MAZUÉ Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS **ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2024**

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative transition écologique - relations extérieures

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriatis ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 2 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

Depuis 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, le coût de ces dépenses s'élève à 166 017.77 € dont 55 063.68 € de masse salariale dédiée à l'entretien des équipements (pour rappel : 161 163.53 € en 2022, 161 599.64 pour 2021 contre 201 606,84 € en 2019).

D 270324-16

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Affichage : 03/04/2024

Comme chaque année, il a été tenu compte d'une revalorisation des forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation est également prévue pour les associations à vocation culturelle et de loisirs.

Après avoir accordé une augmentation importante en 2023 de la subvention du CCAS par rapport à 2022 (de 34 000 € à 55 000 €), il est prévu l'octroi d'une participation financière de 45 000 €, les grilles d'intervention en faveur de l'aide aux séjours ayant été réévaluées.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Attribuer les participations financières communales 2024 aux organismes et associations comme indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2024 à 149 949 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 657363)

Le Maire, Bernard PERRET Le Secrétaire de Séance, Emmanuelle MERLE

001-210104519-20240326-D260324-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024 Affichage : 03/04/2024

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

2024

Observations

	VIRIAT PATRIMOINE	996	
		971	
	Amis de l'Orgue Chorale de Viriat "l'Adolie"	971	
	O TAC Club des Jeunes	971	
	Petits Potins	1 836	
Compte	Petits Potins Ecole de Théâtre	600	6 élèves x 100 euros par élève
65748	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique Convention (pour mémo)		Masse salariale de 2023-2024 : 41 296 euros *0,4 * 0,9 = 14 867 euros
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique convention solde	2.750	Solde de la convention 2022-2023 = 41 817 *0,4 =16 727 euros - 13 968 euros soit
	année précédente (pour mémo)	2 / 59	2 759 euros
	Sté musicale l'Espérance	5 203	
	Bulles en Bresse - festival BD	800	sur demande
	TOTAL CULTURE	29 974	
	Amicale des boules	1 033	
	BCV	11 535	
	CSV (foot)	13 253	
Compte 65748		8 014	
	Gymnastique Club VIRIAT		
	Entente Haltérophilie	1 169	
	Gym Volontaire	394	
	Gym Volontaire - 50 ans du club		Versement sur demande
	Arts Martiaux VIRIAT	3 839	
		12 606	
	Line Dancer Viriati's	394	
	Viriat Marathon	1 626	
	Viriat Team	394	
	Viriat Tennis	3 166	
	Retraite sportive de VIRIAT	394	
	Viriat Volley	1 487	
	TOTAL SPORT	59 804	
Compte 65748	Le Sésame	0	pas de subvention demandée
	En mouvement	394	Versement sur demande
	Amicale des Secouristes	300	(305-24) (507-1) (507-1) (307-
	Association paroissiale l'Avenir	311	
	club des retraités	1 670	
	Comité de Fleurissement	3 250	
	Courlis Cendré	214	
	Donneurs de sang	320	
	Sou des Ecoles		142+289 élèves *6,21
	LUDOTHEQUE	500	
	ULAC Anciens prisonniers de Guerre de l'ain Section VIRIAT FNAC	210	
	VIRIAT SORBOLO sur projet	ATTENDED TO STATE OF STREET	Versement sur projet
	TOTAL DIVERS	10 846	
	TOTAL ASSOCIATIONS VIRIAT	100 624	
Compte 657362	CCAS	45 000	
	DTD CCA Ain	Q10	18 élèves - plafonné à 810 euros
Compte 65748	BTP CFA Ain		6 élèves x 90
	M.F.R La Vernée		
	M.F.R CORMARANCHE		2 élèves x 90
	LAP RESSINS 42720 NANDAX		1 élève x 90
	MFR BAGE		2 élèves x 90
	Cadets de la Gendarmerie	150	
	TOTAL SCOLAIRE	1 950	
and the same of th	France Adot 01	150	
	Remboursement assurances individuelles Pompiers	1 400	Montant maximum. Sera versé suivant le justificatif
	Docteur Clown	150	
Compte			
	Opération Brioche ADAPEI	525	
65748	Opération Brioche ADAPEI La Maison du petit Monde (HFME)	150	